

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 29/11/2021

HOURS: 16h00-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport goedgekeurd • Rapport approuvé
1.2 Agenda (<i>approval</i>)	Le point « Update measures VOC countries - feedback contact tracing - update RAG » a été ajouté à l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda goedgekeurd • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (<i>information – Sciensano</i>)		
3. Prevention		
3.1. Application of mandatory vaccination of healthcare workers (Discussion)	<p>Les membres du RMG ont pris connaissance des documents y afférents.</p> <p>La Flandre demande la possibilité de travailler avec les termes « risque très élevé » et « risque élevé » dans la matrice du document au niveau des groupes vulnérables.</p> <p>Les membres du RMG n'ont pas d'autres remarques.</p>	
3.2. Clarification and questions on the exemption from quarantine	Il a été demandé au RMG si l'exception à la quarantaine pour le personnel soignant pouvait être étendue. Plus spécifiquement, il avait été demandé si le personnel soignant non malade et présentant un faible taux de contamination pouvait être affecté dans des services non Covid, vu le risque	Dit punt wordt opnieuw besproken op donderdag 02/12/2021. Er wordt aan de gemeenschappen gevraagd feedback te voorzien over de toepassing van de huidige uitzondering voor essentiële sectoren.

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>and isolation for healthcare workers (<i>Discussion</i>)</p>	<p>de pénurie de personnel. Le RMG décide que l'exception d'isolement pour les soignants asymptomatiques vaccinés n'est valable que pour des personnes travaillant dans un service de Covid. Ce signal sera transmis au HSTC.</p> <p>Certains membres proposent maintenant d'appliquer l'exception aux « dispensateurs d'aide et de soins ». Ainsi on est certain que le personnel des MRS et le personnel soignant à domicile relèvent aussi de cette exception.</p> <p>D'autre part, cette notion ne peut pas non plus être trop élargie. Le secrétariat du RMG parcourra la législation afin de savoir quel est le terme exact et quelles professions relèvent de la définition des dispensateurs d'aide et de soins. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la réunion du jeudi 2.12.2021 afin de poursuivre la discussion.</p>	<p>De RMG beslist dat de uitzondering op isolatie voor gevaccineerde asymptomatische zorgverleners enkel geldig is voor personen werkzaam in een covid afdeling.</p> <p>Ce point sera à nouveau discuté le jeudi 02/12/2021. Les communautés sont demandées de donner un feedback sur l'application de l'exception de quarantaine dans les secteurs essentiels actuelle. Le RMG décide que l'exception d'isolement pour les soignants asymptomatiques vaccinés n'est valable que pour des personnes travaillant dans un service de covid.</p>
<p>3.3. Quarantine for vaccinated persons in a cluster with a breakthrough infection - measures for companies (<i>Discussion</i>)</p>	<p>L'AZG Vlaanderen a demandé au RMG s'il est possible de déroger aux règles habituelles de quarantaine pour les personnes vaccinées dans un cluster (en dehors des collectivités résidentielles) avec une infection de percée. Le but de cette demande est d'avoir la possibilité de prévoir une quarantaine supplémentaire dans ce contexte spécifique, sur la base d'une décision par exemple d'un médecin du travail ou d'un médecin du PMS.</p> <p>Le RMG propose à l'AZG que ce pouvoir soit conservé par l'inspecteur d'hygiène régional.</p> <p>Cette proposition émane du fait que le RMG est d'avis que cette compétence doit être attribuée à une personne indépendante.</p>	<p>De RMG stelt aan AZG voor dat deze bevoegdheid behouden blijft voor de regionale gezondheidsinspecteur.</p> <p>Le RMG propose à l'AZG que ce pouvoir soit conservé par l'inspecteur d'hygiène régional.</p>
<p>3.4. Testing of vaccinated HRC who are permanently exposed to the index person</p>	<p>On fait actuellement une différence entre les HRC vaccinés et non vaccinés qui ont des contacts avec un cas index pendant l'isolement. Il y a des parents inquiets qui craignent que leur enfant soit contaminé et se demandent si eux-mêmes sont contaminés ou non, parce qu'il n'y a pas de test supplémentaire pour les HRC au moment où la personne index sort de l'isolement. Le RAG</p>	<p>Dit punt wordt donderdag opnieuw op de agenda geplaatst.</p> <p>Ce point sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour jeudi.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>propose d'introduire un test supplémentaire pour les HRC à la fin de l'isolement du cas index.</p> <p>Ce point sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de la réunion de jeudi, en fonction de la décision prise au sujet de la stratégie de testing.</p>	
<p>3.5. Overview of changes in the education sector (<i>Information</i>)</p>	<p>Le comité préparatoire a demandé au RMG de dresser un aperçu des changements récemment apportés dans les mesures de l'enseignement. Le secrétariat du RMG transmettra ces informations au comité préparatoire.</p>	
<p>3.6. Update measures VOC countries - feedback contact tracing - update RAG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hotel quarantine/isolation? - Terug tracen van personen die afgelopen 14 dagen zijn terug gekomen? - ICT: <ul style="list-style-type: none"> o 6 jaar niet mogelijk voor 1 categorie. Quid wat na vaccinatie >6 jarigen? o Snel implementeerbaar = SMS VOC → quarantaine 10 dagen. Of quarantaine 7 dagen voor VOC landen? <p>To do: wettelijk kader – capaciteit en scripts.</p>	<p>Les membres du RMG sont d'accord de soumettre la proposition suivante au comité préparatoire, à savoir imposer aux voyageurs en provenance d'une zone VOC d'observer une quarantaine dans un hôtel. L'hôtel devra être payé par le voyageur lui-même. À la suite de cette proposition, le RMG penche en faveur d'une analyse juridique préliminaire par la cellule Legalcovid. Les résultats de cette analyse seront discutés lors du RMG du jeudi 2.12.2021.</p> <p>Les Communautés vérifieront dans quelle mesure il est possible de suivre rétrospectivement les cas éventuels.</p> <p>L'AViQ fait savoir qu'au début du variant Delta, il avait également été procédé à un tracing avec effet rétroactif ; il serait donc également possible de le faire aujourd'hui si c'est souhaitable.</p> <p>En Flandre, il faut examiner si et comment ce tracing peut être organisé. Il est communiqué que des agents de terrain s'occupent spécifiquement des personnes qui reviennent de ces pays VOC.</p> <p>Quant à l'aspect technique des sms envoyés, l'ICT précise que pour une certaine catégorie de pays, il n'est pas possible d'envoyer un sms pour les enfants de 6 ans.</p> <p>Le RMG décide de prévoir un sms pour les pays VOC avec une quarantaine de 10 jours.</p>	<p>De RMG legt volgend voorstel voor aan de preparatoire: De RMG adviseert een verplichte quarantaine op hotel betaald door reiziger afkomstig uit een VOC zone. Het wettelijk kader dient hieromtrent onderzocht te worden.</p> <p>De gemeenschappen kijken na in welke mate het mogelijk is retroactief mogelijke gevallen op te volgen afkomstig uit VOC zones.</p> <p>Het RMG secretariaat vult de nota verder aan o.b.v. discussie met ICT, meer specifiek het behouden van de leeftijdsgrens op 12 jaar en een quarantaine van 10 dagen ten einde een eenvoudige en snelle operationalisatie.</p> <p>Le RMG soumet la proposition suivante au comité préparatoire : Le RMG recommande une quarantaine obligatoire dans les hôtels payés par les voyageurs provenant d'un zone VOC. Il convient d'en examiner le cadre juridique.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
		<p>Les communautés vérifient dans quelle mesure il est possible de suivre rétrospectivement les cas éventuels provenant d'une zone VOC.</p> <p>Le secrétariat du RMG complète la note en fonction des discussions avec l'ICT, plus précisément, le maintien de la limite d'âge à 12 ans et une quarantaine de 10 jours pour une mise en œuvre facile et rapide.</p>
4. Surveillance and detection		
4.1.		
5. Health care		
5.1		
6. Stocks and shortages		
6.1		
7. Communication		
7.1		
8. International		
8.1.		
9. Date next meeting / agenda (approval)		De volgende RMG-vergadering zal doorgaan op donderdag 02/12/2021 van 16u tot 18u.

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
		La prochaine réunion aura lieu le jeudi 02/12/2021 de 16h à 18h.
10. AOB		
10.1.		

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Borms	Maurien	FOD Volksgezondheid	maurien.borms@health.fgov.be
Bouton	Brigitte	AViQ	brigitte.bouton@aviq.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
Corman	Karin	Communauté Germanophone	karin.cormann@dgov.be
Detaille	Emilie	Cabinet Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
De Schutter	Iris	Vlaanderen	iris.deschutter@vlaanderen.be
Gijs	Geert	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
Hitabatuma	Vincent	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Moulart	Jean	Brussels	jmoulart@gov.brussels
De Ridder	Ri	Cabinet Vandenbroucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
van de Konijnenburg	Cecile (RMG voorzitter)	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Verbeken	Bert	FOD Volksgezondheid	bert.verbeken@health.fgov .be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Schirvel	Carole	Commissariat	Carole.Schirvel@commissariat.fed.be